

## **APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERETS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FETES DE FIN D'ANNEE**

La Ville de Mont de Marsan, dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année, souhaite autoriser l'implantation, sur son domaine public, d'attractions / animations familiales à destination des usagers et visiteurs de son centre-ville.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à la mise en place d'une publicité préalable. Il s'agit d'une procédure allégée du fait de la courte durée de l'occupation envisagée.

Les animations de dérouleront principalement sur les places Saint Roch, Général Leclerc, Pancaut et Charles de Gaulle. Le périmètre de ces 4 places sera interdit à la circulation et sécurisé les 12,13,19 et 20 décembre 2020.

### **I. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS**

#### **a. Dates des animations de fin d'année**

Du 1er décembre au 31 décembre 2020 inclus

Périmètre centre-ville fermé et sécurisé les 12,13,19 et 20 décembre

#### **b. Animations recherchées et emplacements :**

##### **-6 Petits manèges pour enfants et 1 pour adolescents**

Emplacements (cf. plan de situation en annexe):

- Place Pancaut

- Place du Général De Gaulle (devant l'Office du tourisme et de l'artisanat)

##### **- Promenade en calèche : Place St Roch**

Les 12,13,19 et 20 décembre, sur un parcours du centre ville interdit à la circulation des véhicules.

##### **- Promenade en train : Place St Roch**

Du 16 au 23 décembre, sur un parcours du centre ville sous circulation des véhicules.

##### **- Cabane « vente de churros et gourmandises »**

Pendant la durée des animations de fin d'année.

### c. Tarifs d'occupation du domaine public applicables sur la Ville de Mont de Marsan

Les tarifs sont fixés par M.Le Maire de Mont de Marsan dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil Municipal.

## II. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

### a. Remise des projets

#### - Contenu de l'offre :

Les candidats pourront remettre leur candidature à l'adresse suivante :

Régie Municipale des Fêtes et Animations  
479 Avenue du Maréchal Foch  
40000 MONT DE MARSAN

Leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du manège et public visé (enfants, famille etc...),
- manège proposé (photo + dimensions + descriptif),
- les tarifs que le candidat se propose de mettre en place pour le public (prix du tour, tarifs préférentiels pour les enfants etc...),
- horaires d'ouverture du manège au public pendant la période des festivités et animations (précisions sur la prise en compte des animations réalisées par les commerçants et la Ville : ouverture du manèges le dimanche lorsque les commerces sont ouverts etc...).

#### - Date et heure limite de remise des offres : le 30 octobre 2020 à 12h00

### b. Critères d'attribution - négociations

Après discussion avec les candidats, la Ville de Mont de Marsan procédera au choix du projet le plus intéressant pour l'animation du centre-ville au vu des critères suivants :

- adéquation du manège proposé avec la thématique de Noël,
- qualité esthétique du manège proposé et intégration dans le projet général,
- amplitude horaire d'ouverture du manège proposé,
- prix appliqués aux usagers du manège,

Une autorisation d'occupation du domaine public sera par la suite accordée au prestataire retenu.

#### **Renseignements :**

M.DOS SANTOS, Directeur de la régie des Fêtes et Animations – 479 Avenue du Maréchal Foch – 40000 MONT DE MARSAN- Tél. : 05 58 75 39 08

Supports de publication :

- Site Internet de la Ville de Mont de Marsan
- Affichage Mairie – Régie des fêtes - Direction du Pôle Technique